



COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2013

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, convoqué le dix sept janvier deux mille treize, au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Joël SERAFINI, Maire.

Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

PRESENTS :

Joël SERAFINI, Maire,
Jean-Louis MAZZIA, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Adjoints,
Frédéric IBANEZ, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ
Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER
Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI
Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO

ABSENTS :

Alain BORGHI
Célia DUPUY
Bénédictte TORT

SECRETAIRE DE SEANCE :

Virginie VILLARD

Le Conseil après y avoir été invité par Monsieur le Maire désigne à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance Madame Virginie VILLARD.

Monsieur le Maire fait lecture des pouvoirs donnés par les conseillers municipaux absents.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu de la séance du 20 décembre 2012.

Le compte-rendu n'appelle aucune remarque.

Le compte rendu est approuvé à la majorité.

POUR : 24

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à

Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Sylvie DAMAS.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2

Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Laurent ORSERO

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et sollicite l'accord de l'assemblée pour ajouter à l'ordre du jour de la séance une délibération visant à autoriser le Maire à solliciter une subvention pour une action de prévention de la délinquance et dont le contenu est remis en séance aux membres du Conseil. Les membres du Conseil à l'unanimité autorisent cet ajout.

1. BUDGET PRIMITIF 2012 – DÉCISION MODIFICATIVE N°4

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Budget Primitif 2012 a été voté le 23 février 2012 par le Conseil Municipal.

Le budget est un acte de prévision et il peut être modifié pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année. Ainsi une décision modificative n°1 a été approuvée le 28 juin 2012, une décision modificative n°2, le 26 octobre 2012 et une décision modificative n°3, le 20 décembre dernier.

Des opérations comptables liées à la vente de l'ancien presbytère sont à opérer afin d'assurer la sortie du bien de l'inventaire communal. Certains frais liés à la vente du presbytère doivent faire l'objet de transferts de compte à compte et ces transferts doivent être prévus dans le cadre d'une décision modificative.

L'objet de la présente décision modificative n°4 est ainsi d'inscrire au budget 2012 ces transferts, pour un montant de 488,02 €.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver les modifications apportées au budget primitif de la Commune conformément au tableau joint à la présente délibération (annexe n°1).

Le Conseil est invité à :

• **APPROUVER** la décision modificative n°4 au budget primitif 2012 telle que présentée dans le tableau joint en annexe.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à la majorité.

POUR : 22

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle

BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 4

Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

2. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément à l'article L. 2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), un débat préalable doit intervenir au conseil municipal dans les communes de 3 500 habitants et plus sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, appelé Débat d'orientation budgétaire (DOB). Ce débat porte sur les orientations générales à retenir pour l'exercice considéré.

Le DOB précise les grands choix de politique financière et d'investissement que propose l'exécutif local en fonction de la situation et des marges de manœuvre de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote, toutefois, il convient d'adopter une délibération afin d'attester de la tenue dudit débat.

Monsieur le Maire précise que les éléments du DOB ont été présentés dans le document joint à la note de synthèse qui restitue la situation financière de la commune.

L'année 2013 sera marquée par une croissance atone et une légère inflation et la situation financière des collectivités locales restera difficile avec le maintien du gel des dotations de l'Etat qui se traduira par une baisse de celles-ci.

Le Conseil général de Vaucluse a confirmé son intervention dans le cadre de la contractualisation avec les communes pour un montant de 85 600€.

L'année 2012 a permis à la commune de poursuivre ses efforts de maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré un contexte très contraignant caractérisé par une augmentation sensible des prix pour les collectivités locales.

En effet, l'inflation de l'indice des prix des dépenses communales est plus importante que celle de l'indice des prix à la consommation des ménages depuis 1999 en raison de la spécificité de leurs dépenses. En 2012, toutefois, cette différence d'inflation avec l'inflation des ménages s'est réduite, pour atteindre une évolution similaire de 1,4% sur un an. Le ralentissement de la hausse des prix qui pèsent sur les dépenses communales n'est cependant que conjoncturel et volatil et ne permet pas de compenser une baisse des dotations programmée pour une durée d'au moins deux ans.

Cette année du fait du gel des dotations de l'Etat, la dynamique de croissance des dépenses de fonctionnement de la commune est légèrement supérieure à la dynamique de croissance des recettes. Cependant les efforts de gestion rigoureuse de ces dépenses permettent de conserver un résultat d'exécution excédentaire.

En 2012, la commune a poursuivi sa politique d'investissement arrêtée en août 2008 par l'équipe municipale dans le but d'offrir des services publics de qualité, en mobilisant les capacités d'emprunt existantes et en mettant la commune dans une situation d'endettement inférieure à la moyenne nationale des communes de même strate.

L'exercice 2012 dégage un résultat d'exécution excédentaire de 14 030 € en section de fonctionnement. **La section de fonctionnement enregistre donc un excédent cumulé au 1er janvier 2013 de 1 357 318 €.**

L'année 2012 permet de poursuivre l'effort de rétablissement de la situation financière de la commune, dont la durabilité désormais est conditionnée à l'apport de recettes nouvelles liées au développement de la commune.

La situation déséquilibrée de la section de fonctionnement avec l'absence de dynamisme des recettes et une augmentation importante des dépenses depuis 2005 avait fortement dégradé la situation financière de la commune en réduisant les marges d'autofinancement de la section de fonctionnement jusqu'à les rendre nulles, puis déficitaires, si une correction n'avait pas été mise en place en 2010.

La municipalité a poursuivi en 2012 ses efforts d'amélioration de la situation financière de la commune d'une part en contenant le niveau d'inflation des dépenses de fonctionnement qui relèvent de ses choix décisionnaires, et d'autre part en finançant les investissements attendus en grande partie par l'emprunt pour conserver des marges de manœuvre sans recours à l'impôt.

Les efforts de gestion mis en place pour limiter la hausse des charges structurelles de la commune ont permis d'assurer un équilibre de la section de fonctionnement en 2012 supérieur aux prévisions réalisées en début d'année, dans une conjoncture nationale pourtant très défavorable.

L'inflation des dépenses de fonctionnement courant (comprenant les dépenses de gestion courante, les intérêts de la dette et les subventions exceptionnelles) en 2012 est de 1,64%. Elle est légèrement inférieure au montant prévu dans les objectifs fixés au début de l'année 2012 (1,7%) et s'opère dans la continuité des efforts relevés les années précédentes : 1,7% pour l'année 2010, 0,99% pour l'année 2011. Ceci est d'autant plus remarquable que la commune a dû en application d'une réglementation nouvelle contribuer à une dépense nouvelle de participation au fonds de péréquation nationale à hauteur de 8 148 €.

Pour mémoire, l'inflation des dépenses de fonctionnement courant était de 4,49% dans le mandat précédent pour l'année 2007.

La politique de réduction des dépenses courantes, mise en place par la municipalité, afin de se contenir à l'augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement de la collectivité qui sont incompressibles (augmentation de la masse salariale en raison de l'avancement des agents, augmentation des dépenses d'énergie (eau, gaz, électricité) porte donc ses fruits.

Cette politique s'est traduite dans les deux premières années du mandat par la suppression de dépenses inutiles pour la collectivité ou par la renégociation de contrats pour réduire l'impact des dépenses. Elle est poursuivie depuis en limitant les dépenses de fonctionnement à leur minimum.

Cette gestion a permis de contenir l'augmentation du volume des dépenses de fonctionnement courant entre 2008 et 2012 à 8,5%, au niveau de l'inflation qui est d'environ 8,8% sur la période.

Il est à noter que les charges à caractère général baissent de 1,7% par rapport à 2011, alors que les prévisions pour 2012 étaient d'une croissance de 1,9% et tandis qu'elles augmentent en moyenne sur le plan national de 2,8% pour les communes de notre

strate, marquant ainsi les efforts de maîtrise des dépenses de la municipalité.

Cependant les charges de personnels ont subi une augmentation de 2,2% entre 2011 et 2012, même si le montant en valeur de celles-ci reste inférieur au montant des charges de personnel de 2008, confirmant l'effort de réduction. Cette augmentation est essentiellement liée à une augmentation du taux d'absentéisme, notamment des arrêts de longues de durée qui nécessitent un remplacement des agents absents afin de maintenir le niveau de qualité du service public rendu aux Bédarridais. Ainsi en 2012 la commune a dû faire face à 1 329 jours d'arrêts de travail contre 946 en 2011, soit une augmentation de 40 %. Cela s'est traduit par une augmentation des besoins en remplacement générant une augmentation de l'ordre de 37 000 € des dépenses de personnel remplaçant par rapport à 2011. Sans cela, l'augmentation des dépenses de personnel aurait été contenue en deçà de la prévision à +1,5% inscrite au débat d'orientation budgétaire. Cependant l'analyse des budgets des communes de moins de 10 000 habitants en 2012 montre une augmentation de 2,2% sur cette strate. Ainsi la commune se situe dans la moyenne nationale, ce qui démontre les efforts de gestion réalisés pour contenir cette masse salariale.

L'objectif de la municipalité demeure de limiter l'augmentation des dépenses de fonctionnement courant à un niveau inférieur à celui du mandat précédent. Cette réduction de l'augmentation chronique des dépenses de fonctionnement courant est réalisée sans toutefois diminuer la qualité de service rendu aux usagers.

La municipalité s'est engagée dans le mandat 2008-2014 à conduire une politique de travaux soutenue, mais raisonnée car les capacités d'investissement de la commune étaient importantes.

En effet, en 2012, la commune est moins endettée que la moyenne des communes de sa strate.

En 2012, la municipalité a poursuivi, au stade des Verdeaux, à l'église et dans les écoles, sa politique de financement des dépenses d'équipement, pour rattraper le retard pris dans l'entretien du patrimoine communal existant et répondre aux attentes visant à offrir de nouveaux équipements publics à la population, essentiellement par l'emprunt et par les subventions d'équipements des partenaires institutionnels.

Le montant des dépenses d'investissement consenties par la Ville s'est élevé en 2012 à 2 703 400€.

En 2012 comme sur les années précédentes du mandat, la principale ressource d'investissement de la commune a été l'emprunt, parce que la commune ne dispose plus de capacité d'autofinancement. Les ressources de fonctionnement sont maintenues en fonctionnement pour maintenir l'équilibre de cette section, conformément à stratégie financière adoptée pour le mandat afin de réduire les augmentations d'impôts.

Au 1er janvier 2012, la moyenne de la dette par habitant pour les communes de la même strate que celle de Bédarrides s'élevait à 1015€.

Pour Bédarrides, la moyenne de la dette s'élève à 838€/habitant au 1er janvier 2013, ce qui la situe bien en deçà de la moyenne de sa strate. Le plan pluriannuel d'investissements de la commune permettra de maintenir un niveau d'endettement inférieur à la moyenne nationale jusqu'à l'issue du mandat.

La commune maintient ses efforts de recherche de financement extérieurs pour réduire le coût des projets communaux. Cette démarche permet d'enregistrer des taux de cofinancement importants (41€ par habitant en 2012, 111€ en 2011), soit **211 001€.**

L'année 2012 a permis de maintenir et conforter les nouveaux services rendus au public mis en place depuis l'été 2008 (ouverture de la mairie le samedi matin, SOS tranquillité, SOS dépannage personnes âgées, aide aux petits déplacements de proximité pour les personnes âgées, espace media avec extension des horaires d'ouverture, cours de gymnastique douce), sans augmenter le volume du personnel.

En 2012, le service technique a continué de participer pleinement aux projets de travaux neufs de la municipalité tout en poursuivant l'effort de remise en état des bâtiments communaux (écoles, centre municipal d'animation, école de musique, espaces verts, équipements sportifs). L'implication forte du service technique dans la réalisation des travaux permet à la commune de réaliser des économies substantielles et donc de pouvoir faire plus.

Les principales réalisations de l'année 2012 sont les suivantes :

- Travaux de rénovation des vestiaires du stade de rugby et création d'une salle de réception
- Rénovation de la façade de l'Eglise Saint-Laurent et de la statue de la vierge
- Lancement des travaux de construction du futur restaurant de la Presqu'île
- Installation de trois nouveaux columbariums au cimetière
- Travaux de rénovation des locaux du tennis
- Réfection des volets et grilles de la mairie
- Réfection de deux classes et des sanitaires de l'école Jacques Prévert
- Equipement de 4 classes de l'école Jacques Prévert en matériel de vidéo-projection
- Réfection des volets du club du 3ème âge
- Extension du réseau de vidéo-surveillance au square du 11 novembre et au collège
- Réfection de l'isolation et des plafonds du centre municipal d'animation
- Construction d'un pigeonnier contraceptif
- Rénovation de l'école de musique
- Travaux de mise en conformité électrique des bâtiments communaux
- Entretien et nettoyage de la Sorgue et des berges
- Acquisition et réalisation de l'étude sur la reconversion de la friche industrielle Canissimo.

Pour 2013, en matière de dépenses et recettes de fonctionnements, l'objectif fixé par la municipalité est de continuer à contenir l'augmentation des dépenses de fonctionnement afin de poursuivre la mise en œuvre de la politique de redressement budgétaire de la section.

L'objectif pour l'année 2013 est de maintenir une augmentation globale des dépenses de fonctionnement courant au plus égale à l'inflation prévue sur l'année (1,8%). Ainsi, le volume prévu des dépenses de fonctionnement courant qui devront être réalisées devra être de l'ordre de 4 220 000€, soit une progression de 1,8% par rapport à 2012.

L'enveloppe relative aux **charges à caractère général** se verra impactée d'une augmentation liée à l'inflation propre à chaque type de bien ou de service, ou une augmentation en fonction de la progression prévisible de ces dépenses sur l'année 2013.

Ainsi, en 2013, l'enveloppe globale devrait s'élever à 1 072 000€, soit une augmentation de 3% par rapport à l'exercice précédent.

Ce poste de dépenses représente une dépense de 206€/ habitant sur la commune, ce qui nous situe en deçà de la moyenne nationale des communes de 5 à 10 000 habitants qui est de 289€/habitant.

L'augmentation prévisionnelle des **charges de personnels** est estimée à 2% en prenant en

compte les divers avancements d'échelon et de grade des agents, l'impact de la suppression des exonérations de charges sur les heures supplémentaires et les besoins en remplacement. Cela porterait l'enveloppe globale à un montant de 2 475 000€.

Ce poste de dépenses représente une dépense de 477€ / habitant sur la commune, ce qui nous situe en deçà de la moyenne nationale de la strate qui est de 534€/habitant pour les communes de 5 à 10 000 habitants.

L'enveloppe des subventions versées aux associations en 2013 reste stable par rapport à celle de 2012 (185 000€).

La participation au SDIS augmente en 2013 pour atteindre 164 340€.

La participation au Syndicat du collège augmente légèrement à 66 381 € en raison de l'augmentation du nombre d'élèves pour la commune.

Enfin la subvention au CCAS doit être maintenue au niveau de 2011, à 93 000€, après l'augmentation en 2012, venue rattraper un besoin en trésorerie non couvert en 2011.

Les frais financiers s'élèveront à 175 650€ en 2013.

La section de fonctionnement est équilibrée pour l'essentiel par les prélèvements fiscaux, les dotations de l'Etat, les produits des services et de l'exploitation du domaine public, et le report des excédents de fonctionnement.

Les impôts locaux (hors taxe professionnelle) représentent environ 45% des recettes réelles de fonctionnement.

Conformément aux engagements pris durant sur ce mandat, les taux d'imposition seront maintenus en 2013.

La loi de finances pour l'année 2013 prévoit une évolution des bases de 1,8%. Cette évolution permet d'évaluer une recette de 2 400 000€ pour les ressources fiscales.

Le produit des impôts et taxes représente ainsi une recette de 460€/ habitant (population totale de 5 213 habitants au 1er janvier 2013), ce qui situe la commune encore très loin derrière la moyenne nationale des communes de sa strate qui est à 707€/habitant.

Les dotations et participations représentent environ 34% des recettes réelles.

Le gel des dotations versées par l'Etat aux communes a été décidé jusqu'en 2014, seules les modifications de périmètres permettront d'obtenir des augmentations, d'où l'attente affirmée par la municipalité d'intégration de la commune au sein d'une communauté d'agglomération. Ainsi, les dotations de l'Etat devraient être équivalentes chaque année sur l'ensemble du mandat, sauf augmentation de la population de la commune.

Le contrat avec la CAF a fait l'objet d'un renouvellement pour la période 2011-2014. La CAF a maintenu la réduction annuelle de ses financements. La CAF a également conservé un nouveau mode de facturation sur la crèche qui risque d'entraîner une baisse de la participation de la CAF de l'ordre de 5% par an.

Enfin, les règles financières de la CCPRO, bien que non conformes à la législation en vigueur et malgré les demandes de la municipalité, n'ont pas été modifiées. Le montant de la participation versée par la CCPRO à la commune sera donc diminué cette année encore pour financer les travaux que la CCPRO doit réaliser au titre de ses compétences et pour

lesquelles elle a reçu de la commune le produit de la taxe professionnelle pour les financer.

L'enveloppe de ces participations peut être estimée à environ 1 500 000€ pour 2013, soit une baisse de 4% par rapport à l'enveloppe perçue en 2012.

Les produits des services représentent 7% des recettes réelles de fonctionnement.

Ils proviennent essentiellement des tarifs des services jeunesse et cantine scolaire. La fréquentation de ces services est stable.

Le taux d'évolution de cette recette est négligeable, ce qui permet d'évaluer une enveloppe d'un montant d'environ 337 000€ pour 2013.

Conformément à la politique financière arrêtée par la municipalité à l'été 2008, en 2013 les excédents de fonctionnement seront maintenus en fonctionnement et reportés pour assurer l'équilibre du budget de fonctionnement jusqu'à la fin du mandat.

Cette position a pour objectif de maintenir un équilibre sur la section de fonctionnement sur le mandat et au-delà.

La politique d'investissement va être ralentie en 2013, comme programmé par la municipalité en 2008.

Les services techniques municipaux vont poursuivre les travaux de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux, notamment dans les écoles, vont assurer la construction du bâtiment de la presqu'île située à la confluence de la Sorgue et de l'Ouvèze en vue de sa mise en location, la création d'un lavoir, le démarrage des travaux de rénovation de la salle du 4 septembre.

Le coût global affecté à ces opérations (fournitures comprises et masse salariale) est d'un montant de 523 000€ TTC.

Les autres projets d'investissement nouveaux seront :

- La réhabilitation du réservoir du château d'eau : 53 600 € TTC
- L'acquisition du terrain de la future maison de retraite : 132 000 € TTC
- L'équipement de climatiseurs réversibles de deux classes de l'école Prévert : 7 400 € TTC
- L'équipement d'une salle de classe de l'école Prévert en matériel de vidéo-projection : 2 250 € TTC
- L'équipement de la police municipale de matériel pour dresser des procès-verbaux électroniques : 5 000 € TTC.

Les travaux sur les bâtiments du stade de rugby consistant en la rénovation des vestiaires et la création d'une salle de réception d'avant et d'après match, démarrés en 2012, seront terminés durant le premier semestre de l'année 2013. Le coût prévisionnel pour les études et la réalisation restant à acquitter est de 880 000€ TTC.

La section d'investissement est financée par l'épargne nette dégagée par la section de fonctionnement, le FCTVA, la taxe locale d'équipement (TLE), les subventions d'équipements (financements extérieurs) et l'emprunt.

La stratégie financière de la collectivité évoquée précédemment ne permet pas à la commune de transférer ses excédents de fonctionnement à la section d'investissement. La capacité d'autofinancement est inexistante.

Le Fond de Compensation de la TVA est une ressource versée par l'Etat qui vient

compenser le paiement par les collectivités locales de la TVA sur les investissements qu'elles réalisent, celle-ci n'ayant pas la possibilité de la déduire.

Depuis 2009, la commune ayant rempli ses objectifs d'augmentation de dépenses d'investissement dans le cadre du plan national de relance de l'économie, le FCTVA est versé pour les dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice budgétaire N-1.

Les dépenses d'investissement réglées en 2012 ont été d'un montant de 1 545 000€. Le montant de cette ressource en 2013 devrait légèrement inférieur par rapport à l'exercice 2012.

Le montant estimé de FCTVA est de 240 000 €.

La Taxe locale d'équipement a permis de générer une recette de 34 357€ en 2012. Le montant de cette ressource a connu légère augmentation, ainsi il peut être fait une estimation de 34 000 € pour 2013.

La municipalité s'est lancée en 2008 dans un travail actif de recherche des subventions extérieures afin de bénéficier d'un maximum de fonds de la part de différents partenaires. Toutefois il s'agit d'une ressource très variable en raison de l'incertitude de la sélection des dossiers présentés pour l'obtention de financements.

Il convient de demeurer prudent sur le montant des subventions que la commune pourra obtenir. **Au regard des projets lancés par la commune, l'enveloppe prévisionnelle de subventions est estimée à 438 000 €,** ce montant comprenant le versement des subventions obtenues en 2012 mais dont le versement sera effectif en 2013.

Ne pouvant disposer de capacité d'autofinancement, la commune va devoir recourir à l'emprunt pour financer ses investissements sur toute la durée du mandat.

Le montant estimé d'emprunt nécessaire pour financer les projets nouveaux en 2013 est évalué à 700 000 €, soit une réduction significative par 2 environ du besoin de recours à l'emprunt par rapport à l'exercice 2012. Ce montant sera réduit si la commune obtient un grand nombre de subventions.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire demande au Conseil de prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

A l'unanimité, le Conseil en prend acte.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3. PERSONNEL COMMUNAL – IEMP NOUVEAUX MONTANTS DE RÉFÉRENCE

Rapporteur : Brigitte BACCHI

Un arrêté ministériel du 24 décembre 2012, publié au journal officiel le 27 décembre 2012, applicable rétroactivement au 1er janvier 2012, a modifié les montants de références annuels de l'indemnité d'exercice des missions des Préfectures (IEMP) qui peut être attribuée aux agents territoriaux relevant de certains cadres d'emplois.

Certains agents de la commune bénéficient de cette indemnité et sont donc concernés par cette réforme qui dans l'ensemble revalorise le montant de l'indemnité à percevoir sauf pour certains grades.

Les nouvelles valeurs annuelles à prendre en compte sont les suivantes :

Filière administrative :

- Rédacteurs (tous grades) : 1.492 € (au lieu de 1.250,08 €)
- Adjoints administratifs principaux : 1.478 € (au lieu de 1.173,86 €)
- Adjoints administratifs de 1ère classe : 1.153 € (au lieu de 1.173,86 €)
- Adjoints administratifs de 2ème classe : 1.153 € (au lieu de 1.143,37 €)

Filière technique :

- Agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux : 1.204 € (au lieu de 1.158,61 €)
- Adjoints techniques principaux : 1.204 € (au lieu de 1.158,61 €)
- Adjoints techniques : 1.143 € (au lieu de 1.143,37 €)

Filière sanitaire et sociale :

- Atsem principaux : 1.478 € (au lieu de 1.173,86 €)
- Atsem de 1ère classe : 1.153 € (au lieu de 1.143,37 €)

Filière sportive :

- Educateurs des APS (tous grades) : 1.492 € (au lieu de 1.250,08 €)

Filière animation :

- animateurs (tous grades) : 1.492 € (au lieu de 1.250,08 €)
- Adjoints d'animation principaux : 1.478 € (au lieu de 1.173,86 €)
- Adjoints d'animation de 1ère classe : 1.153 € (au lieu de 1.173,86 €)
- Adjoints d'animation de 2ème classe : 1.153 € (au lieu de 1.143,37 €)

Trois catégories d'agents sont concernées par une baisse :

- Les adjoints administratifs de 1ère classe : - 20,86 €
- Les adjoints techniques : -0,37 €
- Les adjoints d'animation de 1ère classe : -20,86 €.

Il s'agit de prendre acte de ces nouvelles valeurs. Néanmoins, l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, permet à la commune de maintenir à titre personnel aux agents concernés par cette baisse le taux antérieur qui leur était plus favorable.

Afin de respecter une égalité de traitement entre les agents et assurer un maintien du niveau des dépenses de personnel, pour les agents concernés par la hausse du plafond, des arrêtés individuels seront pris pour maintenir le montant de l'IEMP perçue à son montant antérieur.

Il est proposé au Conseil de :

- **DÉCIDER** du maintien à titre personnel pour les agents concernés par une baisse de leur IEMP des taux antérieurs qui leur étaient plus favorables,
- **D'INSCRIRE** les dépenses correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.
Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4. CENTRE MUNICIPAL D'ANIMATION – TARIFS DES ACTIVITÉS PROPOSÉES LES MERCREDIS EN 2013

Rapporteur : Anne Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour les activités prévues au centre municipal d'animation les mercredis pour l'année 2013.

Chaque animatrice avec son groupe peut organiser une sortie, de type cinéma, visite de monuments ou de musées...

Une participation des familles sera demandée : de 4,5 € par enfant.

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil,

- **D'APPROUVER** les tarifs présentés,
- **D'INSCRIRE** ces recettes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

5. ESPACE JEUNES – GRILLE TARIFAIRE POUR 2013

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Il est présenté ci-après les tarifs soumis à l'approbation du Conseil pour l'adhésion annuelle à l'Espace jeunes et les activités qui seront proposées aux jeunes fréquentant la structure pour l'année 2013.

Adhésion annuelle :

Vacances scolaires : 10 €

Vacances scolaires et accueil périscolaire : 25 €

Sorties et activités

Sortie Plage : 2 €

Atelier cuisine : 2 €

Atelier manuel : 2 €

Crêpe party : 1 €

Tournoi de futsal compi 8423 : 1 €

Entraînement de futsal : 1 €

Activité futsal : 5 €

Sortie Bowling : 8 €

Sortie Odysseum patinoire bowling : 10 €

Soirée football-repas : 4 €

Sortie Laser game : 12 €

Sortie Paintball : 25 €

Barbecue : 2 €

Sortie au festival d'Avignon (théâtre) : 10 €

Pêche : 2 €

Sortie accrobranche : 13 €

Sortie piscine : 4 €

Sortie luge : 4 €

Atelier pizza : 4 €

Sortie au zoo de Peaugres : 19 €

Initiation au hockey sur glace : 10 €

Sortie patinoire : 8 €

Sortie Aquacity : 22 €

Balade à cheval : 15 €

Match de football : 15 €

Veillée et repas : 2 €

Sortie cinéma : 8 €

Visite de l'usine Haribo : 5€

Atelier smoothie : 1 €

Sortie pêche en mer et baignade : 2 €

Sortie Plage, beach volley, goûter : 4 €

La modulation du tarif en fonction du quotient familial ne s'applique que pour les séjours, les camps ou mini-camps.

Il est proposé au Conseil,

- **D'APPROUVER** les tarifs présentés,
- **D'INSCRIRE** les recettes correspondantes au budget de la commune.

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. FUSION DES SYNDICATS D'ÉLECTRIFICATION – DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE D'ÉLECTRIFICATION VAUCLUSIEN

Rapporteur : Joël SERAFINI

Par arrêté en date du 20 décembre 2012, le Préfet de Vaucluse a prescrit la fusion des neuf syndicats d'électrification rurale de Vaucluse et la création du Syndicat Mixte d'Electrification Vauclusien au 1er janvier 2013.

Il appartient désormais à chaque membre du syndicat mixte d'électrification vauclusien dont fait partie la commune de Bédarrides de désigner ses délégués au comité syndical.

Si la commune membre ne désigne pas de délégué, ce sont par défaut le maire et le premier adjoint qui siègent au comité syndical.

Le 3 avril 2008, les conseillers municipaux désignés par le conseil municipal pour siéger au Syndicat Intercommunal d'Electrification Rurale de la Région d'Avignon, étaient :

Délégués titulaires :

Jean-Pierre GRANGET

Philippe HECKEL

Délégués suppléants :

Joël SERAFINI

Magdeleine LEGER

Il est donc proposé au Conseil de

• **DÉSIGNER** à nouveau deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour siéger au comité syndical du syndicat nouvellement créé :

Délégués titulaires :

Jean-Pierre GRANGET

Philippe HECKEL

Délégués suppléants :

Joël SERAFINI

Sylvette PEZELIER

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

7. AUTORISATION DE SOLLICITER DES SUBVENTIONS POUR LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : Anne-Marie CANDEL

Dans le cadre de l'action soutien à la parentalité, la commune de Bédarrides peut solliciter une subvention auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale de la Préfecture du Vaucluse au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance.

Ce fonds peut intervenir pour le financement de ces actions de prévention, il permet de financer 50 % du coût des actions menées.

Ces actions sont à destination des parents rencontrant des difficultés dans l'éducation de leurs enfants.

Les actions dans le cadre du soutien à la parentalité ont été mises en place en 2009.

Le besoin a été identifié à l'aide d'un questionnaire anonyme remis aux parents des enfants scolarisés sur la commune de Bédarrides intitulé : "difficile d'être parents aujourd'hui" suite à une réunion d'information en date du 7 avril 2009.

Descriptif des actions :

- 1 Conférences – débat réalisées une fois par mois dans les locaux de la Mairie
- 2 Consultations psychologiques gratuites réalisées le lundi et le mardi après-midi par une psychologue.
- 3 Réalisation et impression de plaquettes à destination des parents des enfants scolarisés sur la commune de Bédarrides ainsi que de flyers pour informer les parents des thèmes, et lieu, horaires et des dates de la conférence. 500 impressions sont réalisées tous les trois mois.
- 4 La municipalité a également instauré un Conseil des Droits et devoirs des familles en 2010 pour lutter contre les problèmes de délinquance juvénile sur la commune et offrir une

réponse de proximité aux problèmes rencontrés par ces familles. Ce conseil se réunit à raison de deux fois par an.

Le montant total de ces actions est évalué à 5135 € (rémunération des intervenants et communication).

La réalisation de ces actions de soutien à la parentalité pour l'année 2013 pourrait faire l'objet du plan de financement suivant :

• Préfecture au titre du FIPD 2013 : 50 %	: 2567,00€
• Commune : 50 %	: 2567,00€
	<hr/>
	5134,00€

Il est proposé au Conseil de,

- **APPROUVER** le plan de financement des actions de soutien à la parentalité et de prévention de la délinquance tel que défini ci-dessus
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter le versement de subventions conformément au plan de financement arrêté ci-dessus

Le dossier n'appelant pas de commentaire, Monsieur le Maire le soumet au vote du Conseil.

Le dossier est approuvé à l'unanimité.

POUR : 26

Joël SERAFINI, Jean-Louis MAZZIA, Réjane AUDIBERT ayant donné pouvoir à Jean-Luc SANCHEZ, Brigitte BACCHI, Philippe HECKEL, Sylvette PEZELIER, Jean-Pierre GRANGET, Anne-Marie CANDEL, Jean-Luc SANCHEZ, Jacqueline BOSVET ayant donné pouvoir à Sylvette PEZELIER, Frédéric IBANEZ, Magdeleine LÉGER ayant donné pouvoir à Joël SERAFINI, Jean-Christophe FAVA, Roselyne OUAR, Jean-Claude MORATAL, Michèle BEC, Louis PAULHÉ, Corinne ASSELIN, Nicolas ROMAN, Laure MONZO, Virginie VILLARD, Louis PELLECUER, Françoise FORMENT, Magali ROBERT ayant donné pouvoir à Laurent ORSERO, Sylvie DAMAS, Laurent ORSERO.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

INFORMATION

CONSTRUCTION ILLÉGALE – RESPECT D'UNE DÉCISION DE JUSTICE

M. le Maire rappelle que la commune s'est portée partie civile dans une affaire de trouble de voisinages subis par des Bédarridais suite à l'édification d'une construction illégale sur le terrain d'un de leurs voisins. La Cour d'Appel de Nîmes, dans son arrêt du 5 mars 2010, a condamné le propriétaire de l'édifice illégalement construit à le démolir dans un délai qui courait jusqu'au 15 juin 2010.

Le propriétaire de la construction illégale n'a cependant pas cru bon de respecter cette décision de justice.

Le 30 juin 2010, constatant la non exécution du jugement, la commune saisissait par courrier le Préfet de Vaucluse pour demander qu'il soit procédé à la remise en état des lieux d'office par les services de l'Etat.

Le 14 septembre 2010, la commune saisissait, sur les conseils du Préfet, la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse pour que cette remise en état des lieux puisse être organisée dans le cadre légal prévu à cet effet.

Constatant que deux ans après, l'Etat n'avait pas mis en œuvre la procédure de remise en état d'office, la commune a relancé en 2012 ses démarches auprès de la Préfecture. Ce dossier est suivi en Préfecture. Aucune décision n'a été à ce jour prise par les services de l'Etat.

M. le Maire indique qu'il va saisir par courrier le Tribunal pour obtenir l'exécution de l'astreinte et renouveler sa demande au Préfet du concours de la force publique et de l'exécution de la décision de justice. Il rappelle ainsi les efforts produits par la municipalité pour faire respecter le droit, et rappeler son attachement au principe : « pas plus de droit pour l'un que pour l'autre ».

M. le Maire demande à Françoise FORMENT si elle peut expliquer à l'assemblée les conditions dans lesquelles cette situation avait pu s'instaurer dans le mandat précédent.

Françoise FORMENT dit qu'elle prend acte et ne souhaite pas répondre.

URBANISATION LÉGALE ET RUMEURS

M. le Maire tient à faire le point sur un sujet qui fait l'objet de rumeurs complètement infondées au sujet du nouveau quartier des Garrigues. Il se dirait que les logements sociaux en projet seraient destinés aux habitants des Griffons à Sorgues ou de Monclar en Avignon. M. le Maire informe que ce projet d'urbanisation nouvelle n'a pas pour objectif, contrairement au bruit qui semble courir dans Bédarrides, d'accueillir des populations qui ont à être relogées dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain conduites par des villes voisines et qui l'ont déjà été sur ces villes avant les démolitions d'habitat vétustes. Dans ce type de projet où des immeubles sont démolis, les personnes sont relogées bien avant la démolition. Ce quartier est pensé et construit pour pouvoir répondre au besoin en logement privé ou public des Bédarridais ou des enfants de Bédarridais qui ont dû parfois partir de Bédarrides pour se loger et qui souhaitent y revenir. Cette priorité donnée est affichée et revendiquée par l'équipe municipale. Elle donne lieu à des communications régulières claires.

Mme FORMENT interrogée par le Maire à ce sujet confirme que le projet de quartier des Garrigues qui a été imaginé lors du mandat précédent, par la majorité municipale à laquelle elle appartenait, avait bien le même but que celui de l'actuelle majorité. Elle partage le point de vue du maire sur ces rumeurs qui ne colportent que des fadaises et les regrette à son tour.

M. le Maire ajoute que sur la liste des 211 personnes qui se sont déjà fait connaître comme intéressées par le nouveau quartier plus des deux-tiers sont domiciliées à Bédarrides et les autres si elles ne vivent plus dans la commune, y ont grandi pour la plus grande majorité. Il rappelle que 7 Bédarridais sur 10 sont éligibles pour accéder au logement public et qu'il œuvre avec la majorité municipale depuis 2008, pour que ces logements à Bédarrides bénéficient en priorité aux Bédarridais dans les commissions d'attribution des logements des bailleurs publics. Il ajoute qu'il en sera de même avec les nouveaux logements publics du quartier des Garrigues et invite chacun à le constater.

M. le Maire déplore ces rumeurs et ces discours qui n'ont vocation qu'à faire peur et diviser sur fond de racisme. Cela n'honore pas ceux qui les diffusent.

Personne ne demandant plus la parole, M. le Maire clôt la séance à 20h15.